Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_9_BUREAU-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 21
Présents : 21
Absent représenté :

Date de la convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents :
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Thomas JANVIER, Madame Laetitia MEIGNAN, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER, Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Laurent BOURDIN, Monsieur Loeiz RAPINEL, Madame Delphine LEMOINE.

Absents excusés :

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_9_BUREAU_020_1.1 : Travaux de réfection de toiture – chaufferie de la médiathèque de Bazouges la Pérouse

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des Bâtiments et de la Voirie, informe le Bureau Communautaire que la toiture de la chaufferie de la médiathèque de Bazouges la Pérouse doit être refaite, au vu de son état général et des infiltrations constatées. Cette couverture n'était pas prévue lors de la réfection de la médiathèque en 2023, puisque le bâtiment n'était pas situé dans l'enceinte principale.

Trois entreprises ont été sollicitées pour ces futurs travaux :

- ✓ Le montant du devis de l'entreprise Corbel est de 12 788.80€ HT, soit 14 067.68€ TTC.
- ✓ Le montant du devis de l'entreprise Despréaux est de 15 882.53€ HT, soit 17 470.78€ TTC.
- ✓ Le montant du devis de l'entreprise Denoual est de 22 107.45€ HT, soit 24 318.20€ TTC.

Il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour effectuer ces travaux, soit l'entreprise Corbel.

Ces travaux impliquent une autorisation de crédit selon le devis de l'entreprise Corbel, pour un montant de 12 788.80€ HT, soit 14 067.68€ TTC.

Sous réserve de l'adoption d'une Décision Budgétaire Modificative en Conseil Communautaire, Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des Bâtiments et de la Voirie, demande au Bureau Communautaire l'autorisation de signer le devis avec l'Entreprise Corbel.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260528-2026_9_BUREAU-DE

Vu l'exposé de Monsieur Guy Le GONNIDEC, Vice-président en charge de la Voirie et des Bâtiments,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsiuer Guy LE GONNIDEC, Vice-président en charge de la Voirie et des Bâtiments.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
Pascal HERVE